



---

## **ANNONCE AUX CANDIDATS DES FORMATIONS** **DOCORALES**

**Il est porté à la connaissance des candidats des formations doctorales que les recours sont à déposer au niveau du département de Biologie dans un délai de 03 jours à partir du 14 octobre 2014.**

**Les candidats dont le dossier est incomplet sont priés de déposer leur complément d'ici le 20 octobre 2014.**

**Les candidats dont le nom ne figure pas sur la liste de classement alors qu'ils disposent d'un accusé de réception de la poste sont priés de se rapprocher du département de Biologie avant le 20 octobre 2014.**